



COMMUNE DE LA VERRERIE

Assemblée communale extraordinaire du mardi 4 octobre 2011, dès 20h00

Présidence : M. Marc **Fahrni**, Syndic

Scrutateurs : M Alric **Choulat**, Georges **Frossard**, Serge **Vial**

Rédactrice : Mme Catherine **Mesot**, Secrétaire

Nombre de citoyennes et citoyens inscrits : **752**

Nombre de citoyennes et citoyens présents : **74** sans les conseillers communaux : **67**

La majorité est : **37** sans les conseillers communaux : **34**

* * * * *

Au nom du Conseil communal, Marc Fahrni, Président de l'assemblée, a le plaisir d'accueillir les citoyens et citoyennes à l'assemblée communale extraordinaire du 4 octobre 2011 qu'il salue cordialement.

Il relève en particulier la présence de M. Denis Grandjean, Député et M. Ruffieux, architecte.

Monsieur Marc Fahrni rappelle que lors de notre dernière assemblée, l'ancienne législature avait promis la présentation de l'étude de faisabilité pour les nouvelles infrastructures scolaires envisagées. Cet objet avait dû être annulé de l'ordre du jour, car il restait encore des points à discuter. Aujourd'hui, cette présentation est prête, elle figure au point 5 du tractanda.

Il présente ensuite le nouveau conseil communal constitué de 5 nouveaux élus et 2 anciens et en profite pour remercier les citoyens de leur confiance et de leur soutien. Chacun des conseillers communaux est présenté, ainsi que leurs fonctions.

Les citoyens et citoyennes de La Verrerie ont été convoqués à l'assemblée communale par un tout ménage et par publication dans la feuille officiel du 16 septembre 2011. Elle ne suscite aucune remarque, si bien que l'assemblée peut débiter.

Les scrutateurs sont nommés et remerciés d'accepter cette charge.

Monsieur Marc Fahrni excuse Michel Currat Président de paroisse et surveillant de l'eau de l'AVGG, Didier Santschi ancien Syndic, Pascal Tena se présente à la commission de l'aménagement et Sylvie Currat, qui se présente à la commission des naturalisations.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale 22 mars 2011

Le protocole de l'assemblée du 22 mars 2011 ne suscite ni remarque ni question.

Monsieur Marc Fahrni donne des informations concernant deux objets discutés lors de la dernière assemblée.

La première concerne les déchets verts déposés chez les agriculteurs qui ont demandé que seul le gazon soit évacué chez eux et non les fleurs, les compostes. A cet effet, la commune installe chaque année une benne pour le branchage, dans laquelle les feuilles mortes, les déchets de jardin et toutes les tailles pourront également être déposés.

Le second objet concerne le plan des rues à disposer à divers endroits de la commune. Ce dossier est en cours, le bureau Géosud a été mandaté pour ce travail. Le Conseil communal suit cette affaire.

Le procès-verbal est soumis à l'approbation est accepté à l'unanimité.

2. Période administrative 2011-2016

2.1 Mode de convocation des assemblées communales

Monsieur Marc Fahrni propose à l'assemblée de continuer de procéder à la convocation de l'assemblée communale selon le même schéma que ces dernières années, soit par l'envoi d'un tout ménage et la publication dans la feuille officielle. Il demande l'avis des citoyens et citoyennes et s'il y a d'autres propositions. Ce n'est pas le cas, aussi on passe au vote ce point du tractanda.

Le mode de convocation par l'envoi d'un tout ménage et par publication dans la feuille officielle du canton de Fribourg est accepté à l'unanimité.

2.2 Nomination des membres de la Commission des finances

Les membres de la Commission des finances de la précédente législature ont tous décidé de se représenter pour cette période administrative. Monsieur Marc Fahrni les présente, il s'agit de Messieurs et Mesdames Frédéric Deillon, Jean-Marie Dunand, Joseph Vial, Joseph Rouiller, Marie-Line Werro, Christine Pittet et Sylviane Vuichard. Monsieur Marc Fahrni demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions. Ce n'est pas le cas.

2.3 Nomination des membres de la Commission d'aménagement et constructions

Les membres de la Commission d'aménagement et des constructions de l'ancienne législature ont également tous décidé de se représenter, à l'exception de Jean-Michel Currat, ancien conseiller communal. Ces personnes sont présentées, il s'agit de Messieurs et Madame Michel Vial, Marie-Pierre Grossrieder, Gérard Pauli, Charly Monney, Pascal Tena, Jean-Charles Vial et Nicolas Macheret qui remplace Michel Currat comme délégué du conseil communal. Il n'y a pas d'autres propositions de la part de l'assemblée.

2.4 Nomination des membres de la Commission des naturalisations

De même les anciens membres de la Commission des naturalisations se représentent à cette fonction. Seul Didier Santschi ancien syndic ne s'y représente pas. Ces personnes sont présentées, il s'agit de Messieurs et Mesdames Denis Grandjean, Chantale Currat, Béatrice Duay (qui est absente ce soir), Sylvie Currat (en convalescence) et Marc Fahrni qui remplace Didier Santschi ancien Syndic. Il n'y a pas d'autre propositions, ni remarque de la part de l'assemblée.

Les membres de ces trois commissions sont nommés par acclamation.

Monsieur Marc Fahrni précise que seules ces trois commissions doivent être nommées par l'assemblée communale, toutefois d'autres commissions sont constituées et nommées par le Conseil communal, il les remercie tous pour leur engagement.

3. Renouvellement des compétences accordées au Conseil communal pour la période administrative 2011-2016

3.1 Délégation de compétence accordée au Conseil communal pour procéder à des opérations immobilières

Monsieur Marc Fahrni explique que les terrains à bâtir propriétés de la commune sont à ce jour tous vendus. Il n'y aura par conséquent pas beaucoup de tractations à effectuer à ce sujet. Néanmoins, il se peut que l'opération soit contraire et que la commune achète un terrain. Cet achat passerait alors par le budget et serait voté par l'assemblée communale. Si une telle situation venait à se réaliser, le conseil communal aurait besoin de la compétence nécessaire pour signer l'acte de vente auprès du notaire, raison pour laquelle l'assemblée est priée de se prononcer sur cet objet.

Ce point du tractanda est voté, il est accepté à la majorité par l'assemblée. Il y a une abstention et aucun refus.

3.2 Délégation de compétence accordée au Conseil communal pour exercer le droit de rémérer

Le point suivant concerne la délégation de compétence pour exercer le droit de rémérer. Ce droit de rémérer est inscrit dans chaque acte notarié par lequel la commune est concernée. Il lui donne le droit de réacquérir un terrain non bâti dans le délai donné, au même prix que lors de la vente.

Ce point du tractanda est voté, il est accepté à la majorité par l'assemblée. Il y a une abstention et aucun refus.

4. Modération du trafic routier devant l'école à Progens

4.1 Présentation du projet expérimental

Monsieur Marc Fahrni présente ensuite l'étude réalisée pour sécuriser les écoliers par rapport à la route, devant l'école de Progens. Il débute en informant l'assemblée qu'il y a eu cet automne une ouverture de classe primaire qui a été aménagée dans la salle communale de Progens. Cette nouvelle classe se situe en face de l'école de Progens de l'autre côté de la route.

Avant cet aménagement, les membres du conseil de l'ancienne législature avaient dans un premier temps demandé un passage pour piétons en face de l'entrée du parc. Un dossier a été déposé au Service des ponts et chaussées et une vision locale a été organisée. Le Service des ponts et chaussées l'ont refusé, car l'emplacement n'était pas bon. La visibilité du côté du Jordil est dégagée, par contre de l'autre côté, elle n'est pas suffisante pour la sécurité.

Monsieur Marc Fahrni passe la parole à Madame Pascale Pahud, Conseillère communale en charge de ce dossier.

Le plan des mesures de sécurité envisagées est projeté sur l'écran. Madame Pascale Pahud l'explique et souligne que le seul endroit accepté par le canton pour le passage piétons en vue de la sécurité des enfants est celui qui est dessiné sur le plan. Des balises seront à disposer aux quatre coins du passage piétons et la route sera rétrécie à 4.8 mètres afin de ne pas permettre à deux voitures de se croiser.

L'arrivée des bus sera aussi sécurisé par un îlot, ce dernier n'entravera pas la visibilité pour les enfants. Les écoliers utiliseront l'accès derrière la ligne jaune puis les balises. Il y aura aussi des barrières de sécurité des deux côtés de la route.

Monsieur Hervé Majeux informe qu'il a discuté de ce sujet avec Monsieur Marc Fahrni, syndic. Il estime que l'avis du canton n'est pas toujours juste et désire parler de sa suggestion en situant sur le plan. Au stop en face de l'ancienne école primaire, il y a déjà une barrière existante, il propose de continuer la ligne blanche jusqu'après les « Molok » et de placer le passage piétons à cet endroit, ce qui permettrait d'avoir le stop de la route de la Tsenau plus en avant et ainsi laisser plus de visibilité, puis d'installer quatre bornes à neige plutôt que des balises.

Madame Pascale Pahud continue son explication et précise qu'à 30 mètres du passage piétons, des ralentisseurs de vitesse sont prévus de chaque côté. Elle souligne que l'étude qui a été réalisée montre que la vitesse est plus élevée que ce qui est légalement autorisé. Le canton n'admettra pas le passage pour piétons sans la pose des ralentisseurs de vitesse. Enfin, toutes les lignes continues et traits jaunes seront mis en place.

Cette mesure est prise pour une année de test. La mise à l'enquête de cette mesure durera durant l'année en cours.

Monsieur Hervé Majeux relève que tous les jours les bus viennent tourner dans la place de parc, derrière la petite fontaine, ce qui fonctionne bien et que depuis qu'il y a les barrières, la vitesse a baissé, ceci sans les îlots. Il estime qu'on doit pouvoir défendre ceci. Il remercie l'assemblée de l'avoir écouté.

Monsieur Marc Pauchard demande des précisions au sujet de la ligne en traitillé dessinée sur le plan, contre la cure. Madame Pascale Pahud répond qu'il y aura des barrières, elles sont amovibles pour l'instant, si elles sont efficaces, des barrières définitives seront posées. Monsieur Marc Fahrni précise que ce qui sécurisera les enfants se sont les îlots aux quatre coins du passage pour piétons.

Les modérateurs de trafic sont posés provisoirement, car ce genre d'équipement n'est possible que pour 12 mois. Ce sont à peu près les mêmes que ceux qui étaient installés à la sortie de l'autoroute à Vaulruz, mais plus doux.

Monsieur Nicolas Suard s'interroge sur l'issue de ce projet si jamais l'assemblée refusait la mise en place provisoire. Il suggère de baisser la vitesse autorisée.

Monsieur Marc Fahrni informe que le Conseil communal a parlé de fixer une limitation à 30 km/heure à cet endroit avec le Service des ponts et chaussées. Ce dernier a relevé que si les véhicules ne respectent déjà pas la limitation à 50 km/heure, ils ne respecteront pas mieux la zone à 30 km/heures. De plus, il y a une étude à effectuer sur l'ensemble d'un territoire, on ne peut pas envisager une zone de 30 km/heure à un seul endroit.

La solution de poser des chicanes d'un côté de la route a été analysée, mais des deux côtés la route est droite et les véhicules n'auront pas de difficulté à passer sans ralentir. La seule solution selon le service des ponts et chaussées, pour ralentir le trafic sont les ralentisseurs.

Monsieur Nicolas Suard demande si, du côté de la route de la Tsenau, la borne du passage pour piétons restera à cet endroit. Monsieur Marc Fahrni répond qu'il sera réétudié. Il souligne qu'il y a des normes cantonales pour installer ces équipements, s'il devait un jour avoir un accident le respect de ces normes entrera en compte. Les zones de visibilité pour les passages piétons sont importantes, alors qu'avec la solution proposée par Monsieur Majeux, on diminue l'axe de visibilité du côté de la propriété de la famille Choulat, on ne serait plus dans les normes.

Monsieur Nicolas Suard suggère de limiter à 40 km/h ce tronçon routier. Monsieur Marc Fahrni rappelle que si les automobilistes ne respectent pas le 50 km/h, ils ne respecteront pas le 40 km/h et le problème ne sera alors pas réglé. Il souligne le fait que les écoliers traversent au minimum 5 à 6 fois la route. A ce sujet, les maîtresses sont consciencieuses, elles accompagnent à chaque fois les enfants. Il relève encore que lors des visions locales, les participants ont pu se rendre compte du danger, puisqu'à deux reprises durant la séance qui n'a duré qu'une heure, ils ont dû se retirer pour éviter un véhicule, alors même que le représentant du service des ponts et chaussées portait un gilet rouge. Les barrières posées actuellement sont provisoires. Il note que

s'il devait arriver un incident avec des normes de sécurité non respectées, c'est bien le Conseil communal qui sera interpellé.

Monsieur Alric Choulat demande si les ralentisseurs seront ôtés en période hivernale. Monsieur Marc Fahrni répond que cette question n'a pas encore été examinée. Monsieur Alric Choulat signale que le week-end il y a des mamans qui mènent leurs enfants jouer dans la cour et il n'y a plus cet effet de masse. Il propose d'étudier une zone 30 km/h à proximité de l'école de Progens, ainsi que dans d'autres quartiers.

Il est précisé que la distance des modérateurs est calculée pour que les véhicules n'aient pas une distance suffisante pour accélérer avant le passage pour piétons.

Monsieur Hervé Majeux indique que lorsque l'on sort du parking on peut toujours s'échapper, avec les barrières les enfants qui prennent les vélos sortent à l'autre bout. Il n'y a pas une visibilité à 100 mètres, mais il y a un dégagement.

Monsieur Louis Jaquet propose de poser des bandes vibrantes, il estime qu'elles font l'effet escompté et on peut en poser plus. Il relève également le danger de la descente. Monsieur Marc Fahrni l'informe que le Conseil communal n'a pas étudié la possibilité de poser des bandes vibrantes.

Monsieur Nicolas Suard souligne, comme Monsieur Majeux, qu'il a remarqué que les véhicules circulaient moins vite depuis qu'il y a des barrières.

Monsieur Marc Pauchard trouve que cette mesure sera une très bonne solution, car les radars ne font pas ralentir les gens, alors que les ralentisseurs feront même ralentir les tracteurs. A ce titre, il désire pouvoir consulter les résultats enregistrés lors de la pose de l'info-radar durant le printemps. Monsieur Marc Fahrni informe que cet appareil a enregistré la vitesse du trafic, le genre de véhicule, etc. Il a démontré que 41% de la circulation est en excès de vitesse. La disquette est à disposition du public à l'administration communale.

Monsieur Alric Choulat estime nécessaire de limiter la vitesse autorisée le long du bout droit depuis La Verrerie, qui est à 80 km/h alors qu'il y a des enfants qui rentrent à pied le long de cette route. Monsieur Marc Fahrni informe que la commune avait demandé au canton de pouvoir prolonger la limitation à 60 km/h qui est en place à la montée jusqu'au 50 km/h se situant à partir de la propriété à Madame Gillard. Une commission cantonale s'est réunie sur place, elle a estimé que la densité était insuffisante pour mettre une limitation à 60 km/h. Madame Viviane Bussman trouve aberrant qu'il soit admis le 60 km/h à la montée de Progens et pas plus loin dans le bout droit, alors qu'il y a des maisons le long de la route. Monsieur Marc Fahrni propose que le Conseil communal renouvelle ce souhait auprès du canton.

Madame Magalie Sonney signale qu'il y a le même problème à Grattavache. Monsieur Marc Fahrni avise qu'à Grattavache, il y a une complication de plus puisque la route est cantonale, ce sont donc les services de l'Etat qui devraient élaborer un dossier.

La sécurité est importante partout, une certaine fluidité est aussi importante, s'il y a trop de restriction, les gens ne sont plus attentifs.

Monsieur Patrick Bussmann souligne le fait que dans la montée depuis l'école jusqu'au quartier de Plan Champ, un enfant n'est pas visible sur une distance suffisante pour permettre aux véhicules roulant à 80 km/h d'agir à temps, l'enfant est visible à moins de 5 mètres selon Monsieur Bussmann.

Monsieur Marc Fahrni confirme que la commune va réitérer sa demande pour limiter la vitesse sur le long de la route de Progens.

Monsieur Marc Frossard suggère d'avancer le modérateur de trafic prévu à 30 mètres du passage pour piétons, avant la cour d'école, car il y a souvent des ballons qui volent en dehors de la cour. Monsieur Marc Fahrni l'informe que le Conseil communal désirait aussi le poser à cet endroit, à 60 mètres du passage, mais ceci a été refusé, la distance avec le passage pour piétons est calculée pour que les véhicules ne puissent pas accélérer. Pour protéger les enfants, on pourrait aussi fermer la cour.

Monsieur Hervé Majeux estime que l'emplacement du modérateur côté La Verrerie est trop près de l'école, pour les mamans qui vont à la place de jeux.

Monsieur Joseph Vial suggère d'aménager un deuxième passage pour piétons en face de la cour d'école, ainsi on allongerait la zone du trafic ralenti. Monsieur Marc Fahrni rend attentif au fait que le passage pour piétons doit être disposé de manière à ce qu'il y ait un accès des deux côtés de la route, or à cet emplacement il a le mur du cimetière.

Il n'y a plus de question ou remarque, aussi Monsieur Marc Fahrni résume la situation :

- › Les modérateurs proposés seront posés pour la durée de l'enquête et ne sont pas définitifs.
- › Le conseil communal est conscient du problème posé par la balise prévue au bord de la route de la Tsenau pour les camions et tracteurs qui prennent le contour et va encore examiner ce point.
- › Pour le modérateur de trafic, le conseil communal interrogera le canton sur la possibilité de le reculer de 4 à 5 mètres du passage pour piétons. On doit toutefois respecter les normes cantonales.

4.2 Approbation dudit projet

En introduisant les remarques que la commune va prendre en compte, Monsieur Marc Fahrni demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet, soit sur la mise en place des mesures de sécurité routière près de l'école de Progens à titre expérimental.

L'assemblée accepte cet objet à la majorité. Il y a 3 contre-épreuves. Il n'y a pas d'abstention.

4.3 Approbation du budget nécessaire

Monsieur Marc Fahrni passe ensuite la parole à Monsieur Thierry Vial pour la présentation du coût de cette étude. Le projet provisoire est estimé par le bureau d'ingénieurs MGI à un coût de 26'000.00 francs, pour les aménagements présentés. Monsieur Thierry Vial souligne que ces aménagements ne sont pas tous provisoires. A cela il y a lieu d'ajouter les honoraires du bureau d'ingénieurs qui s'élèvent à fr. 4'000.00. Le conseil communal propose un montant de 30'000.00 francs.

Monsieur Frédéric Deillon, Président de la Commission financière informe l'assemblée que ce dossier a été présenté à la Commission financière qui propose d'accepter ce projet qui représentera une charge de 30'000 francs. Monsieur Deillon profite de cet instant pour remercier les nouveaux conseillers communaux et en particulier Monsieur Thierry Vial pour leur engagement.

L'assemblée accepte cet objet à la majorité, Il y a 3 contre-épreuves. Il n'y a pas d'abstention.

5. Présentation : infrastructures scolaires et sportives

Monsieur Marc Fahrni passe ensuite à l'objet suivant et débute en commentant le tableau des effectifs prévisibles selon la situation actuelle présenté à l'écran.

Effectif des écoliers

On voit sur le récapitulatif que l'école enfantine passe de 35 écoliers cette année à 46 l'année prochaine. Monsieur Marc Fahrni explique qu'à partir de 46 élèves, on devrait ouvrir une classe supplémentaire, toutefois comme l'effectif est en diminution pour les années suivantes, il n'est pas nécessaire d'ouvrir une classe pour une année seulement.

En ajoutant l'effectif de l'école primaire à celui de l'école enfantine, on passe de 141 écoliers à 147 pour l'année prochaine. Ca sera l'année scolaire où l'effectif sera le plus important, pour ce qui est des données connues à ce jour.

La pointe de l'effectif de l'école primaire aura lieu lors de la rentrée 2014-2015 où il y aura 110 écoliers, ensuite la prévision pour la rentrée 2015-2016 est de 108 élèves en primaire, puis 2016-2017 il est prévu 109 élèves. Deux enfants sont inscrits en cours d'intégration et ne sont pas comptés dans ce décompte. Il s'agit d'enfants qui apprennent notre langue. On s'aperçoit qu'on pourrait ouvrir une classe primaire dès la rentrée prochaine.

Monsieur Marc Fahrni souligne le fait qu'il est difficile de maîtriser à 100% le flux de la population.

Besoin en structures scolaires et sportives

La commune a examiné les besoins en structures scolaires et sportives pour répondre aux directives d'HARMOS. Nous devons répondre aux exigences du projet HARMOS qui a été voté et accepté par la population fribourgeoise, dès la rentrée 2012-2013.

Selon HARMOS, les cercles scolaires ne devraient avoir plus que deux sites scolaires, car l'école est répartie par cycle :

- › 1^{er} cycle : 1^{ère} et 2^{ème} enfantines, 1 et 2 P
- › 2^{ème} cycle : 3P, 4P, 5P et 6 P

Toutefois, le canton est tolérant.

Une autre nouveauté est qu'il faut disposer d'au moins 7 classes par cercle scolaire régi par un responsable d'établissement. C'est le cas pour notre cercle scolaire.

Etude des nouvelles infrastructures scolaires et sportives

La commune étudie les nouvelles structures à réaliser, une commission a été nommée par le Conseil communal lors de la période administrative précédente. Ces membres ont tous renouvelé leur mandat, seul le représentant du conseil a changé. Monsieur Marc Fahrni présente les 9 membres.

Avant de donner la parole à M. Ruffieux, architecte mandaté par la commune pour effectuer une étude de faisabilité, Monsieur Marc Fahrni situe le contexte.

Lors de la première réunion des membres de la commission, ces derniers se sont dit qu'il fallait partir sur un projet de salle de sports et d'une école et redistribuer les locaux des bâtiments existants pour d'autres choses. Néanmoins, cette opération coûterait en 10 à 12 millions de francs, ce n'est donc pas abordable pour notre commune. Les prétentions ont donc été réduites, par le raisonnement de faire un choix entre une nouvelle école et une salle de sports.

Pour répondre à HARMOS, la commune doit être juste au niveau des classes, raison pour laquelle l'ancienne législature désirait déjà présenter son projet lors de l'assemblée de mars 2011. Le projet était de garder deux classes enfantines à Grattavache, de construire 5 salles de classes au Crêt pour rassembler toute l'école primaire, ceci pour un coût de 4 à 4,5 millions de francs, sans compter les subventions, bien que ça soit tout de même un coût conséquent pour notre commune.

A cette date, la nouvelle législature est entrée en fonction, avec d'autres sensibilités au sein du conseil communal. Le nouveau conseil communal est allé visiter les bâtiments scolaires et les locaux et bâtiments appartenant à la commune.

Actuellement, la prise en charge des besoins pour la gymnastique se fait à Saint-Martin et Semsales. Mais dans ces deux communes il y a des ouvertures de classes et la commune de Semsales se développe, si bien qu'il n'y aura bientôt plus de disponibilité.

La question que la commune se pose ce soir est de savoir s'il est plus important de construire une salle de sports ou les salles de classe.

Le Conseil communal accompagné de la Commission d'étude sont allés visiter des infrastructures scolaires dans d'autres communes, comme à Porsel qui a réalisé une école de quatre classes pour un prix d'un peu plus 1,5 million de francs ; à Cugy qui a réalisé une salle de sports pour un coût de 2.5 millions de francs. L'idée étudiée par l'ancienne législature est abandonnée, les nouveaux conseillers se sont en effet dit qu'avec 4 millions de francs, on avait la possibilité d'apporter plus que ce que l'ancien projet prévoyait. Aussi, ils se sont intéressés à l'architecture de la salle de Cugy et ont contacté l'architecte, M. Ruffieux présent ce soir, pour lui demande d'étudier deux variantes :

- › 4 classes et une salle de sports sur deux sites différents
- › 4 classes et une salle de sports sous le même toit.

A cette étude s'est ajoutée la nécessité d'introduire l'extrascolaire dans le projet des nouvelles infrastructures. La commune s'est dirigée vers le domaine des Charmilles, car il y a un réfectoire. Le Conseil communal s'y est rendu et a rencontré le propriétaire qui a annoncé qu'il désirait vendre. Il y a 8'000 m² de terrain, dont 3000 m² sont en zone à bâtir. La grande bâtisse est protégée, il est impossible d'y aménager des classes d'école, par contre on peut le penser pour la salle des enseignants, le service social, l'administration. Le réfectoire est existant. Quant au bâtiment situé près des immeubles locatifs, il n'est plus en état, il faudrait le démolir et créer une nouvelle construction. Aussi, si on ajoute à cela le prix d'achat, plus le prix des travaux, on arrive à un montant énorme. Cette possibilité a donc été écartée.

Après ces quelques explications, Monsieur Marc Fahrni donne la parole à M. Ruffieux pour la présentation des variantes.

Présentation de l'étude de faisabilité

M. Ruffieux salue les personnes présentes et remercie l'assemblée de l'accueillir. Il a préparé une projection qu'il va commenter. Il informe que l'étude de faisabilité est réalisée pour permettre de dégager les meilleurs critères.

Insertion dans le site

La carte de la commune avec ses hameaux est visionnée à l'écran. M. Ruffieux note qu'il y a des constructions assez faibles dans un paysage de campagne. La densité est de un habitant pour 10'000 m² dans notre commune. Ainsi, l'impact d'une nouvelle construction est important selon M. Ruffieux.

La photo du site de Le Crêt montre deux types des volumétries, la première avec église et les grandes fermes, la deuxième avec des plus petits volumes pour les maisons familiales. Une salle sport d'une ferme et de nouvelles salles de classes à celle d'une maison correspondent au site.

A Le Crêt, il y a déjà des affectations destinées à la collectivité publique, comme l'église, l'administration communale, l'auberge, la place de parcs, les équipements pour le football qui intéressent l'ensemble de la communauté.

En parlant du projet communal pour les écoles, il y a lieu de tenir compte du projet d'immeubles sur le terrain de la Paroisse. M. Ruffieux note que l'insertion de tous ces futurs bâtiments doit être bien réfléchi. Le terrain à proximité de l'école du Crêt se situe en zone à bâtir, il doit entrer dans une conception d'ensemble cohérente dans le site. M. Ruffieux montre sur le plan les parcelles sujettes à la construction des infrastructures.

Présentation des plans des variantes

Le programme de construction est de 2 classes primaires, 2 enfantines, 2 salles d'appui, 1 réserve, sur deux étages. Selon le même schéma en ajoutant un étage on pourrait aménager 6 salles de classe.

Le programme de la salle de sports a été repris sur le modèle de celle de Cugy, mais inséré à Le Crêt. Il y a la salle de sports, les vestiaires, le local pour les engins, une buvette, ainsi qu'une galerie pour les spectacles. Les vestiaires du FC ne sont pas sur la plan, ni le local de l'édilité. M. Ruffieux montre les photos de la salle de sports de Cugy, en guise d'illustration sur les possibilités envisageables.

Le troisième schéma est celui de la salle de sports complétée par les salles l'école. Cette variante a comme avantage d'utiliser une seule cage d'escalier et des sanitaires communs à la salle de sports et aux classes. La volumétrie devient par contre très importante et implique de réaliser le programme en une étape.

Les terrains

Salle de sports comprenant les classes

Sur la maquette présentant la salle de sports comprenant les salles de classes sur le terrain à côté de l'école existante, on s'aperçoit que l'école actuelle devient peut importante au niveau de la construction. Le fonctionnement des cours d'école ne peut plus être associé, vu l'orientation il faudrait créer deux cours d'école. De plus, on ne connaît pas le futur, alors qu'on occupe presque toute la parcelle et on ne pourrait plus envisager un agrandissement. Autre point négatif, le terrain de football serait loin des vestiaires aménagés dans la salle de sports.

Le schéma suivant expose la situation des mêmes structures mais sur le terrain de football. Dans ce cas de figure il y aurait lieu d'améliorer le terrain du FC existant situé à côté. La surface est suffisante, on pourrait imaginer deux volumes. Le problème c'est que l'école sera sur deux pôles dans le hameau.

Un autre schéma toujours en prenant les mêmes structures mais projetée sur le terrain propriété de la Paroisse. Même problème ni la salle de sport, ni les classes ne seraient proches du lieu privilégié. De plus, on diminuerait ainsi la capacité d'accueil de nouveaux logements. Il y a également le souci de l'intégration, car les infrastructures se trouveraient en contrebas du village devant des maisons de modestes dimensions.

Constructions indépendantes

La maquette suivante présente deux constructions indépendantes qui seraient implantées, pour la salle de sports sur le parking actuel et pour les salles de classe à côté de l'école vis-à-vis de la laiterie. Les soucis sont qu'il n'y a pas de connexion entre les deux bâtiments, la volumétrie de la salle de sports et du café et le fait qu'il faudrait recréer un parking. Selon M. Ruffieux cette solution ne semble pas intéressante.

Même projet que le schéma précédant, mais avec l'emplacement de la salle de sports sur le terrain de la Paroisse. Cette solution n'est pas intéressante de l'avis de M. Ruffieux, car la salle de sports est détachée de la rue et des activités scolaires.

Idem en plaçant la salle de sports sur le terrain du FC, ceci permet d'avoir les vestiaires du FC en relation avec le terrain et l'accès de l'édilité serait simple. La différence de niveau permettrait l'aménager la rentrée public au niveau de la galerie et la rentrée pour les aires jeux en-bas. L'école primaire confirme la vocation de ce pôle. On pourrait rassembler les élèves dans la cour existante et créer une nouvelle cour plus en bas. Pour l'intégration dans volume, c'est assez bon. Il est facile dans ce cas de définir des étapes de planifications des constructions.

M. Ruffieux estime que la solution la plus intéressante est celle définie en dernier.

Offres et concours

Il note qu'il s'agit-là d'une étude test. Si la commune décide de réaliser ces programmes, elle est tenue de respecter les accords internationaux sur les marchés publics. Il devrait y avoir une mise en concurrence des architectes.

Par contre si la commune désire travailler par étape en réalisant d'abord les 4 salles d'école, elle pourrait appeler trois architectes pour livrer un projet et un collège déciderait à qui mandater la réalisation.

Si la commune décide de construire 6 nouvelles classes, c'est plus compliqué car il faudrait une procédure ouverte, dont voici les deux variantes :

- › Soit sur procédure anonyme, avec une publication pour appel de projet
- › Soit sur procédure sélective, avec une première publication invitant les architectes à déposer un dossier de référence et motivation pour poser leur candidature. Ensuite un jury retient (par exemple 4 bureaux) pour faire une étude de projet. Le mandat pour la réalisation est décidé par la commune

La construction de la salle sport demande une procédure ouverte ou sélective, mais il n'y a pas la possibilité de demander des offres sur invitation à cause du prix.

Monsieur Marc Fahrni souligne que l'objet qui convient le mieux a tout de même un coût estimé entre 6 et 6.5 millions de francs. Par conséquent la réalisation de ses infrastructures en une seule fois n'est pas réalisable, notre commune n'en a pas la capacité financière.

A ce stade, il faut se définir sur le choix d'une solution et par quelle construction on commencera. Monsieur Marc Fahrni demande s'il y a des compléments à apporter de la part de la commission d'étude. Ce n'est pas le cas, aussi il passe la parole aux citoyens et citoyennes qui désirent s'exprimer.

Discussions

Monsieur Jean-Bernard Pflug aimerait savoir pour quelle raison le projet de construction d'habitations sur le terrain de la paroisse n'a pas abouti. Monsieur Marc Fahrni informe qu'un plan d'aménagement de détail (PAD) avait été réalisé pour la construction de cinq petits immeubles locatifs. Le problème provient du rendement, car l'ancien PAL n'autorisait pas des bâtiments de plus de deux étages à cet endroit, raison pour laquelle ce projet est maintenant encore en attente. Il redémarrera lorsque le canton aura approuvé le nouveau PAL. Si ce projet de 5 immeubles locatifs se réalise, il donnera 30 logements supplémentaires.

La commune s'intéresse à ce terrain. Au niveau du fonctionnement il y a peut être quelque chose à réaliser, mais on n'en est pas plus loin dans l'étude.

Quant à l'implantation de la salle de sports, c'est une question en réflexion. Le plus concret serait la dernière proposition. Ainsi on laisserait la possibilité de construction des cinq locatifs une fois le PAL acquis.

Monsieur Reynold Pauchard s'interroge sur la configuration du cercle scolaire, si on réalisait les quatre salles de classe. Monsieur Marc Fahrni signale qu'il n'est pas possible de construire les deux objets en une étape, il faut faire un choix.

S'agissant de l'école, le choix se porte sur quatre ou six salles de classe, il y a aussi lieu de déterminer si on garde les classes enfantines à Grattavache, dans ce cas, on ne respecterait pas tout à fait HARMOS, car on ne regrouperait pas le cycle des petits.

On a aussi parlé d'une salle de sports comprenant deux salles de classe. Mais on ne respecterait plus HARMOS car on garderait ainsi les trois sites existants, on en ajouterait même un nouveau. Au niveau du canton, Monsieur Marc Fahrni ne pense pas que ça passerait. Le canton demande qu'un projet complet soit étudié, ensuite il donne la possibilité de le réaliser par étapes. Ce sont surtout les finances qui guideront notre choix.

Monsieur Nicolas Suard demande dans quel délai la commune aura besoin de ces infrastructures, s'il faut compter 2 ou 5 ans. Monsieur Marc Fahrni l'informe que nous devons être prêts pour la rentrée scolaire 2014-2015. Toutefois on ne peut pas gérer le flux de la population et on devra peut-être ouvrir une classe avant cette échéance. Pour cela nous avons trois possibilités. Nous en avons déjà utilisé une par l'aménagement d'une classe dans la grande salle de Progens, il reste encore la classe du Nuage bleu qui devrait alors déménager, par exemple à Semsales ou déménager la classe des ACT dans celle ACM pour y aménager une classe et installer les ACM dans les abris. Ceci est réalisable, mais pour une durée à court terme.

Monsieur Philippe Currat estime qu'il est regrettable d'utiliser la surface de la place de jeux pour y dresser une salle de sports, alors que la zone derrière la cure est disponible. Il ne pense pas que le terrain derrière la cure soit très approprié pour y construire des logements, du point de vue ensoleillement. Quant aux salles d'école, il est pour une étude qui donnerait la possibilité de bénéficier de l'infrastructure existante de l'école du Crêt en y accolant la nouvelle construction. Monsieur Marc Fahrni explique le problème d'annexer une nouvelle construction à une construction existante, car ainsi l'enveloppe de l'ancien bâtiment devrait être refaite pour correspondre aux normes « Minergie », ce qui a un coût de 500'000 à 600'000 francs, alors qu'on pourrait les consacrer pour des objets contraints.

Madame Marianne Currat fait part du message de la Commission scolaire qui a examiné la situation. Ainsi pour une meilleure rationalisation, elle pense qu'un regroupement sur un site unique est évident, car il présente un grand avantage au niveau pédagogique par des améliorations pour l'enseignement, de faciliter la verticalité entre les degrés et les cycles, de permettre plus d'échanges par classes, des cours d'appuis regroupés par degrés, le décroisement des classes avec un enseignement par compétences, une meilleure cohésion avec deux classes de même degré, une planification des activités en rapport avec le projet d'établissement, des échanges de compétences pour les cours en anglais et allemand, un responsable d'établissement sur le même site que les enseignants et de simplifier l'organisation des cours de logopédie et les autres intervenants. C'est aussi plus pratique d'être sur un seul site car il y a le même horaire et lieu pour déposer les enfants à l'école et aux arrêts de bus, la possibilité de créer un accueil extrascolaire et une cantine scolaire près de l'école, l'organisation de manifestations scolaires est simplifiée, il n'y a plus besoin de déplacer les enfants et ainsi on diminue le danger sur la route, il y a aussi moins de perte de temps avant et après l'école en attendant le bus. Quant au niveau financier, un regroupement sur un site unique permettrait des diminutions de coûts car on pourrait regrouper les machines telles que photocopieuses, matériel informatique, vidéo et il y aurait moins de coût de transports.

La commission scolaire désire combler le retard important de notre cercle scolaire par rapport aux cercles voisins qui ont déjà investi dans la réalisation d'un site unique. Elle note qu'à sa connaissance, il n'y a plus de cercle scolaire qui travaille sur trois sites avec plus de 100 élèves. Même si chacun ne sent pas concerné de la même manière par ce projet, elle demande à tous de réfléchir de manière globale aux nouvelles infrastructures car la décision finale va conditionner les possibilités de l'enseignement des années avenir.

Monsieur Hervé Majeux intervient en expliquant qu'il avait émis la proposition de construire à Progens, à côté de l'ancienne école, il pense qu'avec une excavation ça serait une solution. Monsieur Marc Fahrni informe que sur deux étages on ne crée que deux salles de classe, alors il faut aussi penser aux classes pour les cours d'appui. On a par conséquent besoin d'au minimum quatre salles d'école. De plus, la classe des premières années n'est plus conforme aux normes cantonales. Cette solution n'est pas envisageable.

Monsieur Jean-Bernard Pfulg souligne qu'il y a des soucis pour construire sur le terrain de la Paroisse, à cause des canalisations qui traversent cette parcelle. Il voit par conséquent mieux une salle de sports que des immeubles sur ce terrain. Monsieur Marc Fahrni communique que les canalisations sont en fait les conduites de l'AVGG et que les cinq immeubles locatifs projetés ont été disposés de manière à éviter ce problème. Il estime qu'il serait dommage que ce projet ne voie pas le jour, d'autant si l'on considère sa rentabilité.

Monsieur Denis Grandjean aimerait l'avis du conseil communal sur ce qui est de plus urgent. Si on énumère brièvement la situation. Nous avons besoin d'une salle de gym, car on ne pourra bientôt plus répondre aux besoins scolaires à ce sujet ; le café a été construit il y a 50 ans, la question de la polyvalence d'une salle est d'actualité, mis à part la cuisine, elle permettrait par exemple à la fanfare, de donner ses concerts dans la commune. Monsieur Marc Fahrni relève qu'une salle polyvalente va être étudiée, mais sans cuisine, juste pour permettre d'y accueillir un concert, un spectacle.... Il y aurait donc simplement un comptoir pour la vente des boissons, un mini économat, ainsi qu'un sol protégé.

Monsieur Ruffieux met en garde sur le fait qu'une salle de sports doit accueillir une trentaine de personnes, aussi si la salle polyvalente devait accueillir un nombre de personnes beaucoup plus important, elle nécessiterait une ventilation et un système pour l'évacuation des personnes adaptées, donc un surcoût. Il faut aussi prendre en compte le rythme d'utilisation de la salle polyvalente, si c'est occasionnel il est tolérable qu'elle ne soit pas équipée au top, par contre s'il devait s'y dérouler des manifestations fréquentes, il serait alors indispensable pour la sécurité qu'elle soit adaptée. De plus, il souligne qu'avec le calendrier de la salle de sports, il n'est pas toujours facile de rendre la salle polyvalente.

Monsieur Marc Fahrni informe que le Conseil communal désire connaître la sensibilité de sa population quant aux choix de la salle de sports ou des classes d'école, en soumettant à cette assemblée cette question. Afin d'obtenir cette consultation, il demandera tout à l'heure aux citoyens présents de bien vouloir s'exprimer sur le sujet par un vote à mains levées.

Monsieur Reynold Pauchard a pris bonne note des arguments soulevés par la Présidente de la Commission scolaire. Néanmoins pour aller au bout de la discussion, il estime que le fonctionnement des structures est important, mais le plus important c'est d'avoir des enseignants compétents et disponibles et les locaux viennent ensuite, ils sont moins importants. Il s'aperçoit qu'en construisant pour avoir un site scolaire unique, il n'y aurait pour l'instant plus la possibilité de construire la salle de sports. La question qu'il se pose est donc d'essayer de répondre aux besoins urgents en construisant deux salles de classe, puis la salle de sports. Il note qu'aux alentours les communes ont déjà des salles de sports, aussi si jamais on fusionnait, on n'aurait plus l'occasion d'avoir une salle de sport chez nous.

Monsieur Marc Frossard a eu la même réflexion mais à l'envers, si on ne construit pas d'école maintenant et qu'on fusionne, on aura plus d'école dans nos villages.

Monsieur Thierry Vial répond à la question de l'utilisation et la répartition des classes et la destination des bâtiments des écoles de Progens et Grattavache. Il note que si on construit quatre classes, on garderait une école à Grattavache ou Progens, mais le site qu'on garderait n'est pas certain.

Monsieur Marc Pauchard trouve dommage de garder deux salles de classe séparées, car on coupe un cycle et ainsi il n'y aurait pas d'optimisation de notre cercle scolaire. Monsieur Marc Fahrni rappelle qu'il n'est pas envisageable de tout construire car le coût est trop important.

Il informe que la commune va développer un projet plus précis et chiffré. Le budget de ce projet sera passé au vote de l'assemblée communale fixée au 29 novembre prochain. Il demande maintenant aux citoyens et citoyennes présent de donner leur avis par vote à main levée :

1^{er} question : est-ce que vous êtes convaincu(e)s que la commune a besoin de nouvelles infrastructures ? Il n'y a pas de contre-épreuve et 2 abstentions. On constate donc que l'assemblée est convaincue par la nécessité de ce projet.

2^{ème} question : est-ce que votre choix se porte :

- › **Sur l'aspect sportif : on obtient 30 voix**
- › **Sur l'aspect école : on obtient 36 voix**
- › **Il y a 8 abstentions.**

Monsieur Marc Fahrni informe que la majorité du Conseil communal était pour la salle de sports. Il souligne qu'on constate par ce vote la problématique. Les finances et intérêts communs sont les repères déterminants.

6. Divers

Monsieur Marc Fahrni informe l'assemblée que le conseil communal désire aborder certains sujets avec l'assemblée communale afin d'informer les citoyens et citoyennes.

EMS (établissements médicaux sociaux pour personnes âgées)

Il passe la parole à Monsieur Thierry Vial qui donne des précisions aux sujets des projets d'agrandissement des EMS de la Veveyse.

Les Fondations du Châtelet d'Attalens et St-Joseph de Châtel-St-Denis ont prévu de rénover leurs bâtiments. A Châtel-St-Denis, il s'agit d'une rénovation complète et à Attalens d'un agrandissement.

Les communes de la Haute-Veveyse n'ont pas été séduites, notamment par le coût de ces projets. En effet, en 2008 le coût était estimé à 20 millions de francs, à ce jour l'estimation est de 30 millions de francs, c'est presque aussi cher que des bâtiments neufs.

On note que la capacité d'accueil est importante en Veveyse qui accueille beaucoup de gens de l'extérieur du district, qu'il manque de structures juridiques, qu'on doit fournir le capital et assumer le déficit, mais que les communes n'ont rien à dire sur le fonctionnement des deux EMS. Lorsqu'on compare notre situation, les structures des autres districts font envie.

Les Fondations St-Joseph et du Châtelet refusent toute mise en question de leur rôle, ce sont deux organisations complètement indépendantes, les deux désirent aménager les structures pour la psychogériatrie.

Les LSI (logements en structures intermédiaires) sont les logements à l'attention des personnes âgées qui ne sont pas assez indépendantes pour habiter seules dans un logement, mais suffisamment pour ne pas être hébergées dans un EMS. Un projet de LSI au niveau du district était à l'étude mais n'a pas abouti, la commune de Châtel-St-Denis aménagera ses propres LSI, la commune d'Attalens également.

Le financement pour la rénovation des deux homes veveysan est de 37 millions. Elle est de 2 millions à charge de notre commune ; de 8 millions pour les communes de la Haute Veveyse, raison pour laquelle la question sur la possibilité de construire un EMS pour la Haute-Veveyse a été soulevée. Toutefois, Monsieur Thierry Vial souligne que s'il est certainement possible de construire un EMS, son exploitation en est une autre question.

Les membres de la Fondation de l'EMS d'Attalens veulent déposer leur projet à l'enquête et ont donné un ultimatum fixé au 31 décembre 2011 aux autres communes de la Veveyse pour se déterminer.

Il y a des avantages dans la situation actuelle car les communes n'ont pas de soucis de gestion, ce sont les fondations qui s'occupent de tout, de plus il y a une forte réserve de lits. Les LSI vont héberger des gens qui sont maintenant dans les EMS.

Dorénavant tous les frais financiers seront répartis dans un pot commun, alors qu'actuellement les communes paient selon les résidents de la commune. Pour notre commune ce changement n'est pas très important, les frais financiers s'élèveront à 136'000 francs, alors que maintenant ils sont de 88'000 francs.

Pour l'instant, les communes ont obtenu la révision du projet de la Fondation de Châtel-St-Denis afin que son prix soit plus bas et le fait que les fondations commencent à devenir transparentes.

Monsieur Thierry Vial note que si un jour, nous désirons avoir un EMS, il faudrait commencer par l'aménagement de LSI, ensuite on pourrait y greffer un EMS.

Monsieur Marc Fahrni demande à l'assemblée s'il y a des remarques ou questions. Ce n'est pas le cas.

★ ★ ★ ★ ★

Accueil extrascolaire

Monsieur Marc Fahrni informe maintenant l'assemblée sur l'organisation de l'accueil extrascolaire et explique qu'à la rentrée, la commission scolaire a reçu des demandes pour l'accueil extrascolaire. Aussi, les parents ont été approchés à ce sujet.

Dans un premier temps, il y aura juste l'organisation des repas à midi. L'appartement situé dans l'école du Crêt sera dévolue à cet effet. Il y a quelques aménagements à effectuer, comme le réaménagement des sanitaires, une cloison à supprimer. Le logement compte 4 pièces de même grandeur. M. et Mme Froidevaux sont en retard par rapport à leur programme de construction, aussi ils quitteront le logement du Crêt au nouvel an. La commune ne pourra pas mettre en place cette structure en début d'année, mais l'accueil à midi est prévu pour la fin février.

Selon l'étude effectuée auprès des parents d'écoliers, il y a 50 inscriptions à midi.

Il n'y a pas de remarques ou question de la part de l'assemblée à ce sujet.

★ ★ ★ ★ ★

Fusions de commune

Monsieur Marc Fahrni parle maintenant du souhait du canton de fusions de communes. La semaine passée une séance présidée par Monsieur le Préfet a eu lieu pour le district de la Veveyse. Notre commune est issue d'une fusion de trois communes qui est assez récente. A ce moment, l'aspect financier était bon.

Aujourd'hui, en Veveyse, il y a plusieurs solutions proposées par Monsieur le Préfet. Concernant la Haute-Veveyse, nous sommes des communes à caractère rural et même si nos communes se sont bien développées, il y a un grand territoire par rapport aux nombres d'habitants. Quant au point de vue financier, ça serait dur à mener. Monsieur Marc Fahrni souligne le moins d'une petite commune du point de vue du service à la population. Il note que si on ne fusionne pas, cela ne veut pas dire qu'on maintiendra notre taux d'impôts.

Le Conseil communal est ouvert à tout. Monsieur Marc Fahrni demande si l'assemblée désire se prononcer à ce sujet. Ce n'est pas le cas.

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur Marc Fahrni remercie les personnes présentes pour leur attention et leur présence qui était ce soir importante ; M. Ruffieux de s'être déplacé et pour sa présentation et tous ses collègues en ajoutant que le nouveau conseil communal a des sensibilités différentes de l'ancien conseil et que tout se passe très bien. Il dit aussi un merci à tous les membres des commissions.

Rendez-vous le 29 novembre 2011 pour l'assemblée du budget. Plus personne ne demande la parole, M. Monsieur Marc Fahrni clôt l'assemblée.

La séance est levée à 22 :30.

Approuvé le :

La Secrétaire :

Monsieur Marc Fahrni :